

Certification de son identité numérique en mairie

FOIRE AUX QUESTIONS

QUESTIONS FRÉQUENTES IDENTITÉ NUMÉRIQUE CERTIFIÉE.....3

Pourquoi faire une vérification d'identité par comparaison d'empreintes auprès d'un agent de mairie ?.....3

Combien de temps faut-il pour être notifié du résultat de la demande de certification ? 3

Quelle est la durée de validité de l'identité numérique certifiée ? 3

QUESTIONS FRÉQUENTES FRANCE IDENTITÉ4

Quelles sont les différences entre France Identité et les autres identités numériques rattachées à FranceConnect (La Poste, Yris) ?.....4

France Identité garde-t-elle les données présentes sur l'application ?.....4

Pourquoi faut-il avoir une nouvelle Carte Nationale d'Identité pour utiliser France Identité ? 4

Pourquoi faut-il lire sa Carte Nationale d'Identité à chaque utilisation de l'application ? 4

Est-il possible d'utiliser l'application pour prouver son identité lors d'un contrôle par les forces de l'ordre ? 5

Est-il possible de présenter un justificatif d'identité à usage unique au lieu d'une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ? Peut-il être refusé ? 5

Est-il possible d'utiliser l'application pour prouver son identité lors d'un retrait de colis, ou dans les transports en commun ? 5

Est-il possible d'avoir France Identité pour un mineur ? 5

Pourquoi ne pas mettre la Carte Nationale d'Identité dans les applications « Cartes » d'Apple, Google ou Samsung ? 6

QUESTIONS TECHNIQUES.....7

À quoi sert le code personnel et comment bien le sécuriser ? 7

Qu'est-ce que la lecture NFC ? 7

QUESTION PERTES, VOL OU USURPATION D'IDENTITÉ8

Comment supprimer son compte France Identité ? 8

Que faire en cas de Carte Nationale d'Identité volée ou perdue ? 8

Que faire en cas de téléphone volé ou perdu ? 8

QUESTIONS FRÉQUENTES IDENTITÉ NUMÉRIQUE CERTIFIÉE

Pourquoi faire une vérification d'identité par comparaison d'empreintes auprès d'un agent de mairie ?

La vérification d'identité est nécessaire pour certifier l'identité numérique France Identité. Au vu de la sensibilité des usages auxquels le compte certifié donne accès, il est nécessaire de vérifier que le propriétaire légitime de la Carte Nationale d'Identité est bien le détenteur du compte France Identité. La vérification d'identité par comparaison d'empreintes est la méthode la plus fiable dans la durée. Elle doit s'effectuer dans une mairie délivrant des titres d'identité (Carte Nationale d'Identité, Passeport...).

Combien de temps faut-il pour être notifié du résultat de la demande de certification ?

L'utilisateur sera informé du résultat de sa demande de la certification de son identité numérique entre 24h et 48h après son passage en mairie. Il recevra un courrier électronique et une notification dans son application.

Quelle est la durée de validité de l'identité numérique certifiée ?

La durée de validité d'une identité numérique certifiée est de 5 ans. Cependant, cette durée est conditionnée :

- Durant cette période, le téléphone de l'usager doit respecter les prérequis de sécurité nécessaires pour obtenir son identité numérique certifiée.
- L'usager ne doit pas oublier ou bloquer son code personnel (entraînant sa réinitialisation).

QUESTIONS FRÉQUENTES FRANCE IDENTITÉ

Quelles sont les différences entre France Identité et les autres identités numériques rattachées à FranceConnect (La Poste, Yris) ?

France Identité est la seule application mobile permettant d'enregistrer numériquement les données personnelles de la Carte Nationale d'Identité de manière vérifiée. Les autres identités numériques sont portées par des opérateurs privés (la Poste, Yris...) contrairement à France Identité qui est l'identité numérique régaliennne.

À terme, France Identité sera la seule identité numérique certifiée au plus haut niveau de sécurité. Elle donnera accès à des usages qui n'étaient pas dématérialisables jusqu'alors.

France Identité garde-t-elle les données présentes sur l'application ?

Les données d'identité des utilisateurs ne sont conservées dans aucun serveur ou cloud de l'État. Ces données sont contenues uniquement dans le téléphone de l'utilisateur, à l'exception du numéro de la Carte Nationale d'Identité associée à son compte, et jusqu'au moment où il choisirait de supprimer ce compte.

Pourquoi faut-il avoir une nouvelle Carte Nationale d'Identité pour utiliser France Identité ?

Une Carte Nationale d'Identité de nouvelle génération (délivrée depuis mars 2021) est nécessaire pour utiliser l'application. En effet, France Identité utilise la technologie sans contact NFC (comme pour le paiement sans contact) pour fonctionner et pour sécuriser les données personnelles de l'utilisateur. Les anciennes Cartes Nationales d'Identité n'ont pas cette capacité.

Pourquoi faut-il lire sa Carte Nationale d'Identité à chaque utilisation de l'application ?

La lecture de la Carte Nationale d'Identité est nécessaire pour les usages en ligne afin de bénéficier d'un niveau de sécurité suffisant. Des travaux sont en cours pour permettre de s'en passer. En revanche, la lecture de la carte ne sera pas nécessaire pour les usages de proximité (retrait de colis, contrôle du permis de conduire...).

Est-il possible d'utiliser l'application pour prouver son identité lors d'un contrôle par les forces de l'ordre ?

Oui, l'application permettra bientôt de prouver son identité et son droit à conduire dans le cadre d'un contrôle avec les forces de l'ordre, dans les départements pilotes avant sa généralisation.

Est-il possible de présenter un justificatif d'identité à usage unique au lieu d'une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ? Peut-il être refusé ?

Oui il est possible de remplacer une photocopie de la Carte Nationale d'Identité par un justificatif d'identité à usage unique. Il a été conçu afin de limiter les risques d'usurpation d'identité.

De plus, ce document est un moyen légal et sécurisé pour prouver son identité, la loi permettant aux citoyens français de prouver leur identité par tout moyen.

Cependant son acceptation est soumise à la volonté de la personne ou de l'entité qui en est destinataire. Nous travaillons activement à la reconnaissance et à l'adoption de ce document d'ici la généralisation de l'application.

Est-il possible d'utiliser l'application pour prouver son identité lors d'un retrait de colis, ou dans les transports en commun ?

Des travaux sont en cours afin d'améliorer la prise en compte de France Identité auprès des services tiers.

Est-il possible d'avoir France Identité pour un mineur ?

France Identité n'est pas accessible aux mineurs, même si leur compte est créé par un parent. Par ailleurs, il n'est pas possible de posséder plusieurs comptes France Identité sur un même téléphone.

Pourquoi ne pas mettre la Carte Nationale d'Identité dans les applications « Cartes » d'Apple, Google ou Samsung ?

L'intégration de France Identité dans les applications Cartes d'Apple, Google ou Samsung n'est pas prévue pour des questions de souveraineté technologique.

QUESTIONS TECHNIQUES

À quoi sert le code personnel et comment bien le sécuriser ?

Le code personnel est un code à 6 chiffres choisi par l'utilisateur. Attention, ce code se doit d'être suffisamment complexe pour ne pas être deviné :

- Éviter les suites (123456 – 000000 – 111111)
- Éviter la date de naissance (JJMMAA – AAMMJJ)
- Éviter la même suite de chiffres que celle figurant sur la face avant du titre

Ce code permet à l'utilisateur de donner son consentement, avant tout usage des données d'identité contenues dans sa Carte Nationale d'Identité. Ce consentement est une étape incontournable.

Il permet également à l'utilisateur de s'authentifier en tant que titulaire légitime de la carte ; si elle lui est volée, il n'est pas possible de l'utiliser sans le code personnel.

Ainsi, seul l'utilisateur qui connaît son code personnel peut utiliser numériquement ses données d'identité avec l'application France Identité.

Le code personnel doit absolument demeurer secret, comme pour une carte bancaire. Ne pas communiquer ou laisser de trace écrite du code personnel.

Qu'est-ce que la lecture NFC ?

La technologie sans contact NFC (également utilisée pour le paiement sans contact), permet un échange sécurisé de données entre la Carte Nationale d'Identité de l'utilisateur et son téléphone.

Cet échange s'effectue lors d'une lecture, où un rapprochement physique est nécessaire entre la Carte Nationale d'Identité et le téléphone.

QUESTION PERTES, VOL OU USURPATION D'IDENTITÉ

Comment supprimer son compte France Identité ?

Si l'utilisateur souhaite supprimer son compte France Identité, peu importe la raison (vol ou perte de la Carte Nationale d'Identité...), il peut le faire directement sur le site de France Identité : <https://france-identite.gouv.fr/>, dans l'onglet « Votre Compte ».

Que faire en cas de Carte Nationale d'Identité volée ou perdue ?

Si la Carte Nationale d'Identité d'un utilisateur a été perdue ou volée, il doit déclarer la perte ou le vol de son titre puis faire une demande de nouveau titre.

En cas de suspicion d'utilisation frauduleuse de son compte, le programme France Identité recommande à l'utilisateur de supprimer son compte France Identité.

Que faire en cas de téléphone volé ou perdu ?

En cas de téléphone perdu ou volé, l'utilisateur peut se rendre sur le site de France Identité : <https://france-identite.gouv.fr/>, dans l'onglet « Votre Compte ». Il pourra ensuite supprimer son téléphone de la liste des appareils associés à son compte. Cela ne supprimera pas son compte France Identité mais il ne sera plus accessible sur le téléphone en question.

En cas de suspicion d'utilisation frauduleuse de son compte, le programme France Identité recommande à l'utilisateur de supprimer son compte France Identité.